

V. INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR PRESERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT

D. MAITRISE DES DEPLACEMENTS

Pour rationaliser l'usage de la voiture et tirer parti de l'atout de proximité de Compertrix dans le tissu urbain de l'agglomération châlonnaise, le P.L.U. prévoit un ensemble de mesures dont la combinaison vise à favoriser une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement avec la perspective de constituer un réseau cohérent de liaisons douces :

- renforcer la qualité de proximité de Compertrix par un usage moins exclusif de l'automobile en prenant en compte l'accessibilité piétonne, cycliste et en transport collectifs urbains dans l'aménagement des nouvelles zones d'habitat et d'activités économiques,
- maintenir le réseau de voiries à un niveau élevé de qualité et de rechercher un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacements (piétons, deux-roues et automobiles),
- améliorer la sécurité des circulations piétons et deux-roues route de Blacy et rue Basse de Compertrix,
- constituer des liaisons piétonnes et cyclistes entre Compertrix, Châlons et Coolus en s'appuyant sur les possibilités offertes par la vallée de la Marne et en développant des aménagements de voiries permettant une meilleure cohabitation entre les modes de déplacements.

Pour concrétiser l'objectif de renforcement de la proximité de Compertrix et du maintien du réseau de voiries à un niveau élevé de qualité, **ces actions doivent être complétées à l'échelle de la communauté d'agglomération** par des travaux d'amélioration de l'accessibilité depuis la R.D. 977 sur au moins deux points.

Le premier concerne le réaménagement du carrefour R.D. 977 – avenue P. Semard qui permettra de faciliter l'entrée dans Compertrix par la voie de la Bidée. Ce projet n'est pas traduit dans le P.L.U. car il concerne physiquement le territoire de Châlons-en-Champagne.

Plus largement, l'aménagement de cette entrée d'agglomération devrait être l'occasion de diminuer l'effet de coupure entre les tissus urbains de Châlons-en-champagne et de Compertrix et d'améliorer les possibilités de franchissement de cette voie notamment pour les piétons.

Le deuxième point porte sur la création d'une voie nouvelle prenant accès sur la R.D. 977 à partir d'un giratoire qui pourrait être localisé au droit de l'ancienne sucrerie de Fagnières. Cette voie nouvelle aboutirait à la R.D. 2 en limite communale de Compertrix - Coolus.

Ce projet n'est pas traduit dans le P.L.U. de Compertrix compte tenu de l'absence d'études préalables de tracé permettant de positionner le futur ouvrage. Une procédure de modification ou de révision devra donc être engagée à partir du moment où le parti d'aménagement aura été suffisamment validé.

Plus largement, cet aménagement aura pour conséquence de modifier radicalement le niveau d'accessibilité de la commune depuis la R.D. 977. L'aménagement d'un giratoire aura pour effet de marquer l'entrée d'agglomération et de conférer un statut de voie urbaine à la section suivant l'ouvrage. Ce nouveau schéma de voirie permettra d'organiser la desserte des zones d'extension de la commune en s'appuyant sur cette voie nouvelle et/ou en se connectant directement sur la R.D. 977 dans sa section classée en voie urbaine.